

RUPTURE CONVENTIONNELLE

ENFIN UNE SIGNATURE !

Depuis sa mise en place, le SNIPAT est engagé auprès de nombreux agents dans le suivi de leur demande de rupture conventionnelle.

Après un démarrage raté et malgré un process encore en cours de peaufinage,

UNE PREMIÈRE CONVENTION DE RUPTURE A ÉTÉ SIGNÉE DANS LE SGAMI OUEST !



Rupture conventionnelle :

Permet à l'employeur et au salarié de convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie .

Des questions qui demeurent :

- Sous combien de temps est versée l'indemnité ?
- Quels documents sont remis à Pôle Emploi ?
- Impact sur la retraite ?

Le SNIPAT accompagnera les agents dans toutes ces étapes.

**IL EST Désormais TEMPS
D'ACCÉLÉRER LES
DÉCISIONS SUR LES
AUTRES DOSSIERS !**